



HAL
open science

De l'évaluation des actifs et de la nécessité de développer des outils comptables de “ l'après-crise ”

Marc de Bourmont

► To cite this version:

Marc de Bourmont. De l'évaluation des actifs et de la nécessité de développer des outils comptables de “ l'après-crise ”. Mesure, évaluation, notation – les comptabilités de la société du calcul, May 2014, Lille, France. pp.cd-rom. hal-01899199

HAL Id: hal-01899199

<https://hal.science/hal-01899199v1>

Submitted on 24 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'évaluation des actifs et de la nécessité de développer des outils comptables de « l'après-crise »

Marc DE BOURMONT

Résumé :

La thématique de l'évaluation des actifs et celle, corollaire, de l'évaluation d'un résultat périodique, est une thématique qui a soulevé et qui soulève encore de nombreux débats, que l'adoption progressive des normes comptables internationales dans le monde, avec une réintroduction d'une comptabilisation à la juste valeur, n'a fait que raviver. L'objet de cet article est de montrer que les débats qui ont été menés jusqu'ici conduisent selon nous à une impasse, dans la mesure où ils ne font qu'opposer différents points de vue au lieu de chercher à les rendre complémentaires. Après avoir passé en revue les différentes solutions qui ont été envisagées à ce jour, il est démontré en quoi l'adoption d'une approche complémentaire pourrait ainsi être bénéfique à l'ensemble des utilisateurs des états financiers, à moins qu'une autre piste ne soit choisie, celle de l'invention d'une « comptabilité de l'après-crise » reposant sur des mesures purement objectives. Un nouvel outil comptable est ainsi proposé au sein de cet article, qui pourrait s'avérer utile à de nombreux praticiens de la Comptabilité.

Mots clés : Evaluation des actifs, juste valeur, coût historique, normes comptables internationales, IAS / IFRS.

Abstract :

Valuation problems' regarding assets and the establishment of a periodic result is a topic that has generated many debates and the progressive adoption of IAS / IFRS around the world, with the application of the fair value principle, participates to these debates. The aim of this article is twofold: 1/ we want to show that these debates have been vain in the sense that they oppose certain valuation methods to others instead of 2/ considering the multiple advantages of adopting a complementary approach between these methods or 3/ reinventing a new disciplinary matrix that would be based on "objective" values only. In this sense, a new accounting tool is proposed in this article that could be useful to many accounting practitioners.

Key words: *Assets Valuation, Fair Value, Historical Cost, International Accounting Standards, IAS / IFRS.*

INTRODUCTION

L'adoption progressive des normes comptables internationales dans le monde a ravivé la problématique de l'évaluation des actifs (comme introduction et illustration des discussions récemment générées en France par l'application du concept de juste valeur, il est conseillé la lecture des articles suivants : Burlaud et Colasse, 2011 ; Colasse, 2011a, 2011b ; Danjou et Walton, 2011 ; Gelard et Pigé, 2011 ; Raffournier, 2011 ...).

Loin d'être anecdotique, cette problématique de l'évaluation des actifs et celle, corollaire, de l'évaluation d'un résultat (net ou opérationnel) périodique, qui apparaît comme « l'essentiel du problème comptable, le point central autour duquel toutes les autres considérations gravitent » (Moonitz and Jordan, 1963)¹, ne sont pas nouvelles. Elles ont jalonné le 20^{ème} siècle - en témoignent l'abondante littérature sur le sujet (à lire entre autres parmi les documents les plus représentatifs : Chambers, 1962, 1966, 1982 ; Edwards and Bell, 1961 ; Hendriksen, 1967 ; Ijiri, 1965, 1967, 1975, 1976, 1980a, 1980b, Ijiri et Noel, 1984 et Ijiri et Nakano, 1989 ; Iselin, 1968 ; Mattessich, 1995, 1998 ; Nobes, 1983 ; Paton et Littleton, 1940 ; Sterling, 1981 ; ...) et les débats déjà générés par le concept de juste valeur entre d'éminents chercheurs en Comptabilité et notamment Ijiri (1972), ardent défenseur d'une comptabilisation au coût historique, et Chambers (1972), ardent défenseur quant à lui d'une comptabilisation à la juste valeur, dans le contexte nord-américain.

Bien que les normes internationales semblent favoriser - dès lors que celle-ci est applicable - l'application de la juste valeur, la problématique d'une évaluation des actifs et d'un résultat périodique apparaît cependant encore non résolue à ce jour (en témoignent ainsi les nombreuses options laissées à discrétion des dirigeants d'entreprises au sein des normes IAS 16, 36, 38 sur les immobilisations, leur amortissement et leur éventuelle dépréciation et le retour en arrière auquel l'IASB a procédé en 2008 au sujet des instruments financiers, en pleine crise financière - voir Colasse, 2009, pour de plus amples détails). Elle ne saurait d'ailleurs être résolue sans une réflexion aboutie du problème, systématiquement abordé jusqu'ici d'une façon nous semble-t-il trop « partisane ».

¹ « the periodic determination of operating profit constitutes “the crux of the accounting problem, the central issue around which all other considerations revolve””»

L'objet de cet article est triple. Après avoir présenté les différentes alternatives qui ont été proposées au sein de la littérature relativement à l'évaluation des actifs (section 1) puis procédé à un recensement des principales problématiques liés à ces alternatives (section 2), nous nous attacherons à décrire ce qui semble apparaître comme deux solutions possiblement appropriées au problème de l'évaluation des actifs et d'un résultat périodique (section 3). Cet article s'inscrit ainsi au sein du courant de recherche comptable dit « normatif ».

1. LES ALTERNATIVES PROPOSEES AU SEIN DE LA LITTERATURE

Le problème de l'évaluation des actifs a évolué de façon datée dans le temps. Par souci de brièveté, seules les méthodes qui ont été les plus discutées / présentées au sein de la littérature seront abordées ici.

Une revue relativement exhaustive de la littérature existant sur le sujet nous amène à distinguer les adeptes d'une comptabilisation au coût historique (Paton et Littleton, Ijiri), d'un côté, et les adeptes, relativement plus nombreux (Chambers, Edwards and Bell, Mason, Wright...) mais quoiqu'en désaccord sur la méthode à appliquer, d'une comptabilisation à la juste valeur, de l'autre.

1.1. Les tenants d'une comptabilisation des actifs au coût historique : l'Ecole dite conventionnelle

Si, comme le note Wells (1976), si « les premières techniques basiques d'enregistrements comptables peuvent être datées de plus de 500 ans, l'étude approfondie de la façon dont une information comptable peut être enregistrée au sein des comptes constituent bien en revanche un phénomène du 20^{ème} siècle ».

Et, toujours selon ce même auteur, la comptabilisation des actifs au coût historique a constitué « la référence pendant les premières 75 années de ce siècle », composant ainsi pendant ces années la « matrice disciplinaire » comptable.

Les travaux de Gilman (1939), Sanders, Hatfield et Moore (1938) Paton et Littleton (1940) et d'autres ont ainsi et au fur et à mesure permis un raffinement de cette méthode, dont les principes sont les suivants (Wells, 1976) :

« 1/ Formulation d'un ensemble de généralités symboliques, incluant tout la fois des notions et des formulations généralement acceptées, comme la comptabilité en partie double, une représentation commune de ce qu'est un résultat, un accord sur la séparation entre actifs non courants et actifs courants ainsi qu'un accord sur la façon de calculer des informations cruciales comme le besoin en fonds de roulement ou encore des ratios représentant le taux de rendement des actifs ou le rapport des dettes aux capitaux propres.

2/ Accord général sur l'application des principes de réalisation, et de correspondance des charges et produits (« matching principle »), sur l'application également du concept de poursuite d'exploitation et enregistrement des actifs pour leur coût d'acquisition, sans tenir compte d'éventuels frais d'acquisition, passés en charges.

3/ Parmi les valeurs principales figurent également les principes de conservatisme, de consistance et de matérialité, etc...

4/ Enfin, une remarquable similarité concernant le contenu des documents pédagogiques alors produits, à tel point que le contenu même d'un texte d'examen pouvait être prédictible. »

Selon les termes de Bedford et Ziegler (1975) « l'influence du travail de Littleton sur la pensée et les pratiques comptables », notamment, font du début du 20^{ème} siècle jusqu'à la fin des années 30, « une ère d'où émergent la plupart des concepts comptables alors utilisés en pratique ». Et, toujours selon ces mêmes auteurs, le travail mené alors par Paton et Littleton, publié en 1936 sous le titre *A tentative statement of accounting principles underlying corporate financial statements*, peut être reconnu comme « l'une des tentatives majeures de développer un cadre qui renferme plusieurs des principes fondamentaux de la comptabilité moderne ».

Comptabilité d'enregistrement privilégiant l'enregistrement des événements passés selon leur réalité historique, l'approche au « coût historique », ou conventionnelle comme elle est également dénommée (car reposant sur de nombreuses conventions), a alors pour but de comptabiliser les actifs à leur coût d'acquisition ; les actifs corporels long terme sont ensuite amortis de façon préférentielle selon la méthode linéaire et le résultat dégagé sur les actifs courants ne sera perceptible qu'à l'occasion de la sortie de ces actifs, c'est-à-dire lors de leur revente. Selon le principe de prudence, si la prise en compte d'éventuelles fluctuations à la

baisse des actifs est possible, voire recommandée, il est en revanche prohibé de prendre en compte d'éventuelles fluctuations à la hausse des actifs, quelle que soit leur nature (ou alors de façon très exceptionnelle et documentée s'agissant des actifs corporels non courants).

Ijiri se fera l'ardent défenseur de la comptabilité en coût historique. En témoigne l'article qu'il écrit en 1965, intitulé *Axioms and Structures of Conventional Accounting Measurement*, au sein duquel on peut lire en conclusion :

« Si, comme nous le croyons, le système présenté au sein de ce papier est une abstraction convenable d'un système de mesure concernant la comptabilité conventionnelle, alors nous pouvons dire que la simplicité de ce système est la raison qui explique qu'il ait été utilisé comme un système d'établissement du résultat pendant les derniers siècles ».

Et, plus loin :

« La supériorité d'un système de mesure au coût historique en comparaison à un système de reposant sur les valeurs de marché est que son fondement repose sur des phénomènes *observés* alors qu'un système en valeurs de marché repose sur des phénomènes qui *auraient pu exister, qui pourraient exister ou qui existeront* »².

[...]

« Pour toutes ces raisons, il est clair qu'un système d'enregistrement comptable reposant sur le valeurs de marché n'est pas adapté si l'on souhaite un système comptable de mesure que l'on puisse appliquer pendant une période de temps étendue ».

« Nous ne remettons pas pour autant en cause l'intérêt d'une comptabilisation en valeur de marché mais l'utilité d'un tel système de mesure représente selon nous un intérêt ad hoc permettant une prise de décision de la part d'une catégorie particulière d'utilisateurs de l'information comptable ; cette information ne devrait donc être fournie qu'à titre complémentaire par rapport à l'information en coût historique ».

² Et, en note de bas de page : "Personne ne consulte les prévisions météorologiques du lendemain le surlendemain ; alors que des enregistrements historiques présentent la météorologie en temps réel ».

1.2. Les tenants d'une comptabilisation des actifs à la juste valeur

Les règles et conventions érigées par les adeptes d'une comptabilisation des actifs à leur coût d'acquisition, trop rigides, ont entraîné de multiples critiques. La formulation de règles trop strictes ne permettait pas en effet de répondre par exemple aux insuffisances d'une comptabilité prônant un amortissement linéaire de préférence pour les actifs non courants pas plus qu'elle ne permettait de prendre en compte un impact de l'inflation.

De nouvelles « Ecoles de pensée », selon les propres termes de Wells (1976), ont alors progressivement vu le jour dont, toujours selon cet auteur, cinq principales peuvent être identifiées :

- les adeptes d'une évaluation des actifs au coût historique ajusté de l'inflation (« Price-Level Adjusted »). On trouve comme auteurs pionniers principaux Jones (1956) et Mason (1971).
- ceux d'une évaluation des actifs à leur coût de remplacement (« Replacement Cost »). Les auteurs pionniers principaux ayant préconisé l'utilisation de cette méthode sont : Edwards et Bell (1961), Mathews (1965), Gynther (1966) et Revsine (1973).
- ceux d'une évaluation des actifs à la valeur liquidative (« Deprival value »), avec comme auteurs pionniers principaux Baxter (1967), Wright (1970), Stamp (1971) et Whittington (1974).
- ceux d'une évaluation à la valeur nette réalisable (« Net Realizable Value » ou « Continuously Contemporary Value »). Avec, comme auteurs pionniers principaux : Chambers (1966), Sterling (1970) et McKewon (1971).
- et, enfin, l'Ecole conduisant à comptabiliser les actifs à leur valeur d'utilité (« Present Value Accounting » – avec comme auteur pionnier Hansen, 1966 -), quoique cette méthode n'ait à son accueil été acceptée que comme une alternative aux quatre autres méthodes, en cas d'inapplicabilité de ces méthodes³.

³ Il est intéressant de constater que les différents modes de comptabilisation énumérés ici ont été, à l'exception du coût historique ajusté de l'inflation (qui n'apparaît plus adéquat en période de « stagflation »), repris au sein des normes IAS / IFRS aujourd'hui existantes.

Selon Wells (1976), chaque approche est alors représentative du fait que « chaque groupe de chercheurs utilise son propre paradigme et argumente en faveur de la défense de son paradigme » (p.479). Les insuffisances du système conventionnel ont ainsi entraîné une crise paradigmatique au sens khunien du terme à partir des années 60 / 70...

Ainsi, la première Ecole de pensée (coût historique ajusté de l'inflation) naît en Angleterre, à l'occasion de l'élaboration de la norme comptable provisionnelle n°7 qui « illustre le besoin d'une méthode qui prenne en compte l'impact d'un changement de pouvoir d'achat dans les comptes élaborés selon la méthode conventionnelle », texte qui argumente ainsi du bien fondé d'une méthode comptable à pouvoir d'achat constant.

L'Ecole de pensée « Coût de remplacement » est issue quant à elle à l'époque de la notion de « *maintien d'une capacité productive* », le sous-jacent théorique étant qu'il faudra bien à un moment donné remplacer les différents éléments composant l'actif, argumentant ainsi en faveur d'une comptabilité au coût de remplacement (Edwards et Bell, 1961, p.99).

Wright (1971, pp.60-61) argumente quant à lui en faveur d'une évaluation des actifs à leur valeur liquidative, en se référant à la perte possible que pourrait subir les propriétaires de l'entreprise si une telle liquidation survenait.

Enfin, Chambers (1966, p.190) met l'accent sur le fait que la comptabilité doit prendre en compte les adaptations comportementales nécessaires des dirigeants d'entreprises à une situation économique en perpétuelle évolution ; un système comptable d'enregistrement de la valeur des actifs digne de ce nom se doit donc d'incorporer une mesure de cette capacité d'adaptation : la meilleure méthode est donc celle d'une comptabilité reposant sur une valeur continuellement contemporaine, c'est-à-dire la valeur nette réalisable des actifs⁴.

⁴ Il est également à noter que des « Ecoles de pensée » équivalentes peuvent être recensées antérieurement sur le continent européen, et notamment en Allemagne, qui opposent également les tenants d'une comptabilité au coût historique (Schmalenbach, dès 1908) à ceux d'une comptabilité en juste valeur (Simon, partisan d'une comptabilisation du plus bas du coût historique et de la valeur d'utilité, dès 1886, et Schmidt, partisan du recours au coût de remplacement, dès 1921). Le lecteur intéressé pourra lire à ce sujet les pages qui sont consacrées à l'hommage rendu par Jacques Richard à ces trois auteurs au sein de l'ouvrage Les grands auteurs de la Comptabilité.

2. LES PROBLEMES PRINCIPAUX POSES PAR L'EVALUATION DES ACTIFS

Les propos tenus au sein de la section précédente amènent à la conclusion que l'évaluation des actifs et celle, corollaire, d'un résultat périodique, constitue un débat comptable de première importance. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que cette problématique constitue également un faux débat et exprimons cette position au travers du raisonnement suivant :

« Imaginons qu'une personne X, horloger-bijoutier de son état, achète une horloge et imaginons que le prix payé par X pour cette horloge soit de 1 000 €.

Quatre problèmes d'importance se posent alors au moment de l'acquisition et après : faut-il 1/ comptabiliser l'acquisition de cette horloge à l'actif ou en charges ?, 2/ si à l'actif, en tant qu'immobilisation ou en tant que stock ? 3/ quelle valeur comptabiliser au moment de l'acquisition ? et 4/ quelle valeur comptabiliser par la suite ?

La réponse à la première question ne pose pas de problème particulier. En effet, si l'on retient les définitions actuelles d'un actif ou d'une charge telles que fournies par les normes IAS / IFRS, définitions auxquelles - c'est un parti pris - nous adhérons ici, et si nous considérons donc un actif comme un élément dont la durée d'utilité est supérieure à une année ou dont la valeur est supérieure à 500 €, principes posés par ces normes et que nous ne remettons pas en cause ici dans la mesure où ils nous semblent justifiés, alors cette horloge sera comptabilisée comme un actif.

La réponse à la seconde question n'apparaît pas non plus problématique. Si, en vertu de la norme IAS 2, constitue un stock tout actif :

- détenu en vue de la vente dans le cours normal de l'activité ;
- en cours de production pour une telle vente ;
- ou sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services.

Et, si, comme l'indique la norme IAS 16, constitue un actif (corporel) tout actif :

- qui est détenu par une entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives ;
et
- dont on s'attend à ce qu'il soit utilisé sur plus d'une période.

Alors tout dépendra de l'intention principale de la personne qui a fait l'acquisition de la dite horloge au moment où elle l'a achetée. Soit X l'a achetée dans le cadre de l'exercice de son activité et dans un but de revente à court terme en espérant dégager un profit et alors l'horloge sera considérée comme devant entrer en stock, soit X l'achète afin de l'installer dans sa boutique à des fins décoratives / utilitaires et alors la dite horloge sera considérée comme un actif immobilisé.

La réponse à la troisième question ne pose pas de problème particulier non plus.

Au moment de l'acquisition de l'horloge, et comme Fremgen (1967) le souligne, « le coût historique, la valeur de marché ou encore la valeur de remplacement de cet actif sont égaux »⁵.

Le montant à inscrire, abstraction faite d'éventuels frais encourus pour cette acquisition, s'établit donc à 1 000 €. Il n'existe pas à ce stade, hormis d'éventuels frais à intégrer à ce prix d'achat⁶, de problème à proprement dit de valorisation.

La réponse à la quatrième question s'inscrit alors au cœur de la problématique évoquée au sein de cet article : quelle valeur comptabiliser ensuite (et avec quel impact sur le résultat) ?

Deux scénari doivent alors être distingués :

1/ l'horloge a été comptabilisée comme un actif corporel ;

⁵ «At the time of acquisition of an asset, its historical cost and its current market value, or replacement cost, are equal»

⁶ Nous prenons parti en revanche contre une inscription à l'actif de tels frais. En effet, comme le souligne non sans humour Sterling (1967, p.71), « Il n'y a aucune raison d'acquiescer à une charge » !

2/ l'horloge a été comptabilisée en stock.

Imaginons alors que X a acheté l'horloge le 1/9/n et que l'entreprise clôture ses comptes le 31/12/n, date où nous supposons que l'horloge n'aura pas été revendue.

a/ l'horloge a été comptabilisée comme un actif corporel

Si nous suivons les préceptes édictés par la norme IAS 16, relative à la comptabilisation des actifs corporels et par la norme IAS 36, relative à leur éventuelle dépréciation, alors l'horloge pourra être comptabilisée :

- soit en suivant la méthode du coût (la valeur de l'horloge sera alors égale au 31/12/n à son coût (d'acquisition) minoré du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur ;

- soit en suivant la méthode de la réévaluation (juste valeur). L'horloge sera alors comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeurs ultérieures ;

La méthode à appliquer est au choix des dirigeants, sachant cependant que la méthode retenue pour un actif doit être appliquée à l'ensemble des actifs de même nature.

b/ l'horloge a été comptabilisée en stock

L'horloge sera alors comptabilisée à la plus faible valeur entre son coût historique (diminué d'une éventuelle dépréciation) et sa valeur nette de réalisation (juste valeur), la valeur nette de réalisation étant « le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ».

Les règles ci-dessus édictées sont problématiques, pour au moins deux raisons.

Concernant les règles de comptabilisation d'un actif corporel à la clôture de l'exercice, elles offrent aux dirigeants d'entreprise une option, dont la conséquence est d'aboutir à des différentiels de valeur potentiellement importants entre entreprises d'un même secteur

d'activité qui n'auraient pas recouru au même choix de méthode (notamment en cas de hausse de la juste valeur de la dite immobilisation qui sera reconnue s'il a été fait le choix d'une comptabilisation selon la méthode de la réévaluation et non reconnue s'il a été fait le choix d'une comptabilisation selon la méthode du coût). L'objectif de comparabilité des comptes entre entreprises d'un même secteur d'activité, l'un des socles du cadre conceptuel des normes comptables internationales, est ici donc potentiellement et largement remis en cause par cette seule règle.

Mais, deuxièmement et c'est ce qui apparaît comme le point le plus important, elles écartent toute autre possibilité d'évaluation.

Or, les valeurs provenant de l'application des méthodes décrites au sein des normes IAS / IFRS aboutissent-elles à comptabiliser la valeur la plus « juste » ?

Si la notion de « juste » en Comptabilité a donné lieu à de nombreuses études, deux articles permettent ici d'apporter des précisions d'importance sur cette notion d'un point de vue comptable : ceux d'Arnett, 1967, et d'Ijiri et Jaedicke, 1966.

Pour Arnett (p.297), « tout développement d'une théorie comptable...devrait être effectué adoptant un point de vue scientifique ou objectif. Nous devons faire reposer cette approche sur l'observation si nous souhaitons aboutir à un agrément ».

Et, plus loin :

« Si l'expérience nous a montré quelque chose, c'est celle-ci : des concepts comme la justesse, la justice ou autres ne sont pas mesurables ; les critères à partir desquels ils peuvent être jugés sont si conflictuels que ces concepts ne peuvent servir à la fondation d'aucune théorie comptable. Peut-être que la raison pure est consciente de l'importance de tels concepts, mais leur utilité dans le développement d'une théorie comptable est à remettre en cause sérieusement. »

Pour Ijiri et Jaedicke, « La comptabilité est un système de mesure qui est parasité par l'existence de méthodes d'évaluation alternatives » (p.474).

Et, plus loin :

« C'est le degré de fiabilité (qui comprend l'objectivité) qui doit être le critère premier concernant le choix d'un système adapté de mesures comptables qui satisfera alors l'ensemble des utilisateurs des états financiers » (p.483).

Autrement dit, toute la difficulté est de parvenir à une évaluation des actifs qui satisfasse l'ensemble des utilisateurs de l'information comptable, ce qui ne se passera que par une approche objective (et non subjective) des choses.

Or nous soutenons ici qu'aucune des méthodes présentées ci-dessus n'est supérieure à une autre (autrement dit qu'elles se valent toutes), dans la mesure où le résultat (profit ou perte) qui sera dégagé sur une opération donnée (et de fait pour toutes les opérations réalisées par l'entreprise), ne sera connu qu'au moment du dénouement de cette opération et, qu'en conséquence, le profit « objectif » ou la perte « objective » finalement réalisé sur l'ensemble des opérations ayant concerné une entreprise ne sera connu, in fine, qu'à la « mort » de cette entreprise.

La problématique de l'évaluation des actifs est donc la suivante : dans la mesure où nous ne pourrions connaître le profit ou la perte dégagée sur une opération donnée qu'au moment du dénouement de cette opération, toute valorisation d'actif avant ce dénouement n'est que pur « pari » pris en situation d'incertitude.

On ne s'étonnera pas alors que certains auteurs renommés aient pu proposer des combinaisons de « postures », sorte de postures des postures décrites en Section 1. Ainsi en est-il de :

- Bierman (1963), qui indique la règle suivante (p.505):

« Dès lors que des mesures raisonnables existent en tant que valeur de marché, celles-ci devront servir de socle à l'évaluation des actifs. Dès lors que de telles mesures ne seront pas disponibles, alors le coût historique (ou le coût amorti) seront utilisés comme mesures appropriées. »

- Lemke (1966), qui propose une règle de compromis (p.40) :

« Lorsqu'il est prouvé que la valeur d'un actif peut être déterminée de plusieurs façons différentes, la valeur à retenir sera alors celle qui sera la plus proche de la valeur résultant de l'évaluation des futurs cash-flows nets actualisés attribuables à cet actif ».

- et Staubus (1967), qui propose quant à lui un mode d'évaluation des actifs différent en fonction de la catégorie d'utilisateurs de l'information financière (p.660) à laquelle cette évaluation s'adresse ;

Dès lors, toutes les mesures proposées peuvent se justifier...

Revenons à notre exemple de l'horloge en considérant que cette horloge est constitutive d'un stock. Si sa valeur d'achat ne pose pas de problème (l'horloge a *objectivement* été acquise pour un montant de 1 000 €), nous ne pourrions connaître le profit ou la perte dégagée sur la revente de cette horloge qu'au moment même où nous connaissons le prix de revente de cette horloge.

Quel est alors le montant le plus approprié à comptabiliser dans l'attente de cette information :

1/ 1 000 €, le prix d'achat ?

2/ 1 500 € si une valeur de marché connue s'établit à 1 500 € pour ce type d'horloge ?

3/ 500 € si jamais l'entreprise venait à être liquidée ?

4/ 0 € (si X n'arrivait jamais à revendre cette horloge) ?

5/ 1 000 000 € si un collectionneur promet verbalement ce prix à X ?

La vérité est que toutes ces mesures peuvent être à la fois justes et fausses puisque nous ne pourrions être certains du profit ou de la perte dégagée sur la revente de cette horloge qu'une fois la transaction de vente opérée.

Cette vérité explique la multiplicité des solutions proposées et le fait qu'aucune de ces solutions ne satisfassent l'ensemble des utilisateurs des informations comptables, puisque

chaque solution représente un « pari » différent en situation d'incertitude. Nous pourrions donc avoir autant de solutions proposées que de paris, c'est-à-dire, au final, une infinité.

Toute la difficulté d'une évaluation comptable des actifs et de celle, corollaire, d'un résultat périodique, est dès lors celle-ci : en fonction des critères prônés par Arnett et Ijiri et Jaedicke, quelle est le pari qui sera le plus juste dans l'attente du dénouement de l'opération ou dans l'attente de la « mort » de l'entreprise concernée, moment où nous connaissons alors le profit / la perte objective (réelle) dégagée par l'entreprise ?

3. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

3.1. Les deux solutions a priori envisageables

Loin de considérer, comme le titre ironiquement Demski (1973), qu'il est impossible d'élaborer des standards comptables qui satisfassent le plus grand nombre, deux solutions se présentent alors :

1/ trouver un accord général sur le meilleur « pari » à adopter en situation d'incertitude. Nous sommes alors favorables, selon cette première solution, à retenir les matrices disciplinaires qui apparaissent comme les plus riches d'un point de vue informationnel. En reprenant les arguments développés par Ijiri, nous considérons alors que deux matrices disciplinaires paraissent répondre à cette richesse informationnelle : celle d'une comptabilisation au coût historique (la plus objective par rapport aux valeurs d'entrée des actifs dans le patrimoine de l'entreprise, qui permet ainsi de garder une « trace » objective des transactions opérées), accompagnée, d'une façon ad hoc, par une évaluation à la valeur de marché renseignant les investisseurs et conduisant sans doute (quoique temporairement) à une meilleure adéquation entre la valeur d'une entreprise et la valeur de cotation de son titre en Bourse. S'agissant de cette dernière, les règles mises en place par le normalisateur international semblent relativement appropriées mais il faut alors rechercher un accord général sur le mode d'évaluation le plus juste (le plus objectif possible) pour chaque catégorie d'actifs et en fonction des grands secteurs d'activité auxquelles les entreprises appartiennent aujourd'hui, seule façon selon nous de parvenir à remplir l'objectif de comparabilité entre états financiers d'entreprises faisant partie d'un même secteur d'activité.

2/ mais également (et en complément) réinventer de nouveaux outils comptables basés sur des éléments objectifs, de façon à créer une « comptabilité de l'après-crise » (Colasse, 2011a).

Une première proposition d'outil est ainsi développée ci-après.

3.2. Vers le développement d'outils comptables basés sur des éléments objectifs

3.2.1 Contexte général

Une entreprise est définie ici comme « la réunion de moyens (humains et matériels) permettant la réalisation d'un ou de plusieurs projets », chacun de ces projets nécessitant une phase 1 – ou plusieurs phases 1 successives - d'investissement (acquisition d'immobilisations puis charges générées pour la fabrication des produits ou l'accomplissement de services) avant que ne s'opère une phase 2 – ou plusieurs phases 2 successives - de retour sur investissement (ventes des produits, factures honorées sur les services accomplis).

Si une approche purement trésorerie⁷ est adoptée et en considérant qu'il n'est pas recouru à l'endettement⁸, tout projet générera en général des sorties de trésorerie (lors de la ou des premières phases) puis des entrées de trésorerie (lors de la ou des secondes phases).

Considérons un projet (une activité) qui se déroule sur 11 mois. Trois situations peuvent alors se présenter en fonction du bon déroulement ou non du projet considéré :

1/ le projet est rentable. In fine, les rentrées de trésorerie auront alors été supérieures aux sorties de trésorerie concernant ledit projet. Le projet considéré aura alors participé à terminaison à une augmentation de la trésorerie globale (Figure 1a ci-après), ici de 1 millions d'euros.

⁷ Le fait de se focaliser sur la trésorerie conduit à s'intéresser à l'évolution d'un élément du bilan qui ne peut être qu'objectif, à moins de fraude. La fraude est néanmoins détectable par rapprochement bancaire, les banques de l'entreprise disposant des informations nécessaires pour ce faire.

⁸ Le fait qu'il y ait recours ou non à l'endettement ne change que peu de chose au raisonnement qui est mené. Ce recours aura de fait d'abord un effet positif en trésorerie (au moment où l'argent de l'emprunt sera touché) mais négatif par la suite (remboursement des intérêts et du capital).

Figure 1a : Evolution Trésorerie dans le cadre d'un projet rentable

(en millions d'euros)

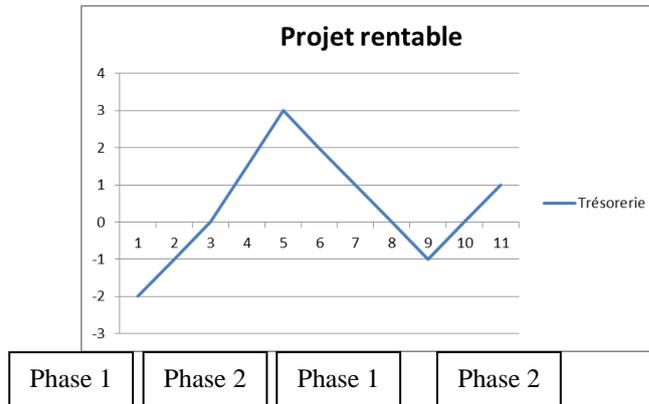


Figure 1b : Evolution Trésorerie dans le cadre d'un projet non rentable

(en millions d'euros)

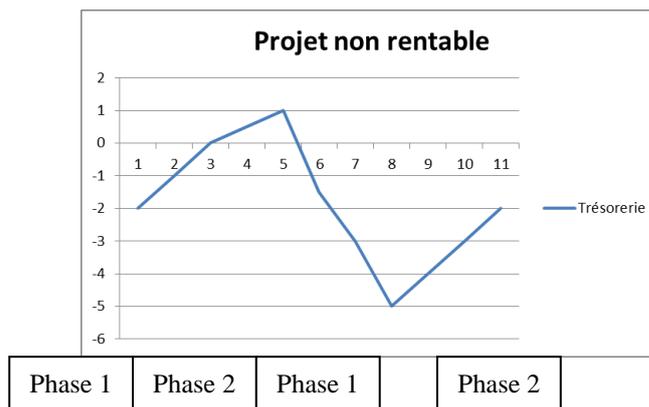
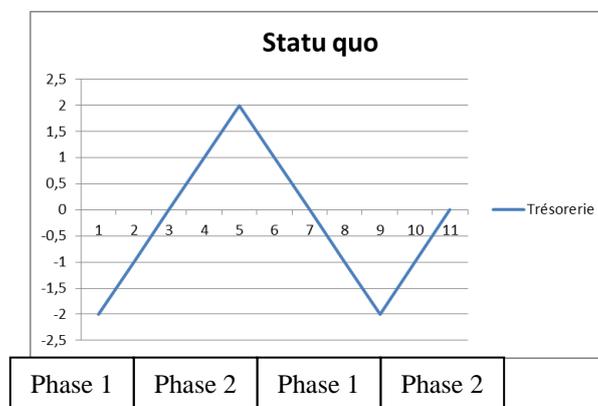


Figure 1c : Evolution Trésorerie dans le cadre d'un projet statu quo

(en millions d'euros)



2/ Le projet n'est pas rentable. In fine, les sorties de trésorerie auront alors été supérieures aux entrées de trésorerie concernant ledit projet. Le projet considéré aura alors participé à terminaison à une diminution de la trésorerie globale (Figure 1b), ici de - 2 millions d'euros.

3/ Le projet n'est ni rentable ni pas rentable (« statu quo »). In fine, les sorties de trésorerie auront alors été égales aux entrées de trésorerie concernant ledit projet. Le projet considéré n'aura alors participé à terminaison ni à une augmentation ni à une diminution de la trésorerie globale (Figure 1c).

Bien entendu, des dizaines, voire des centaines ou des milliers de projets, rentables pour certains et non rentables pour d'autres, sont susceptibles de se dérouler en même temps au sein d'une même entreprise, requérant l'utilisation d'actifs partagés.

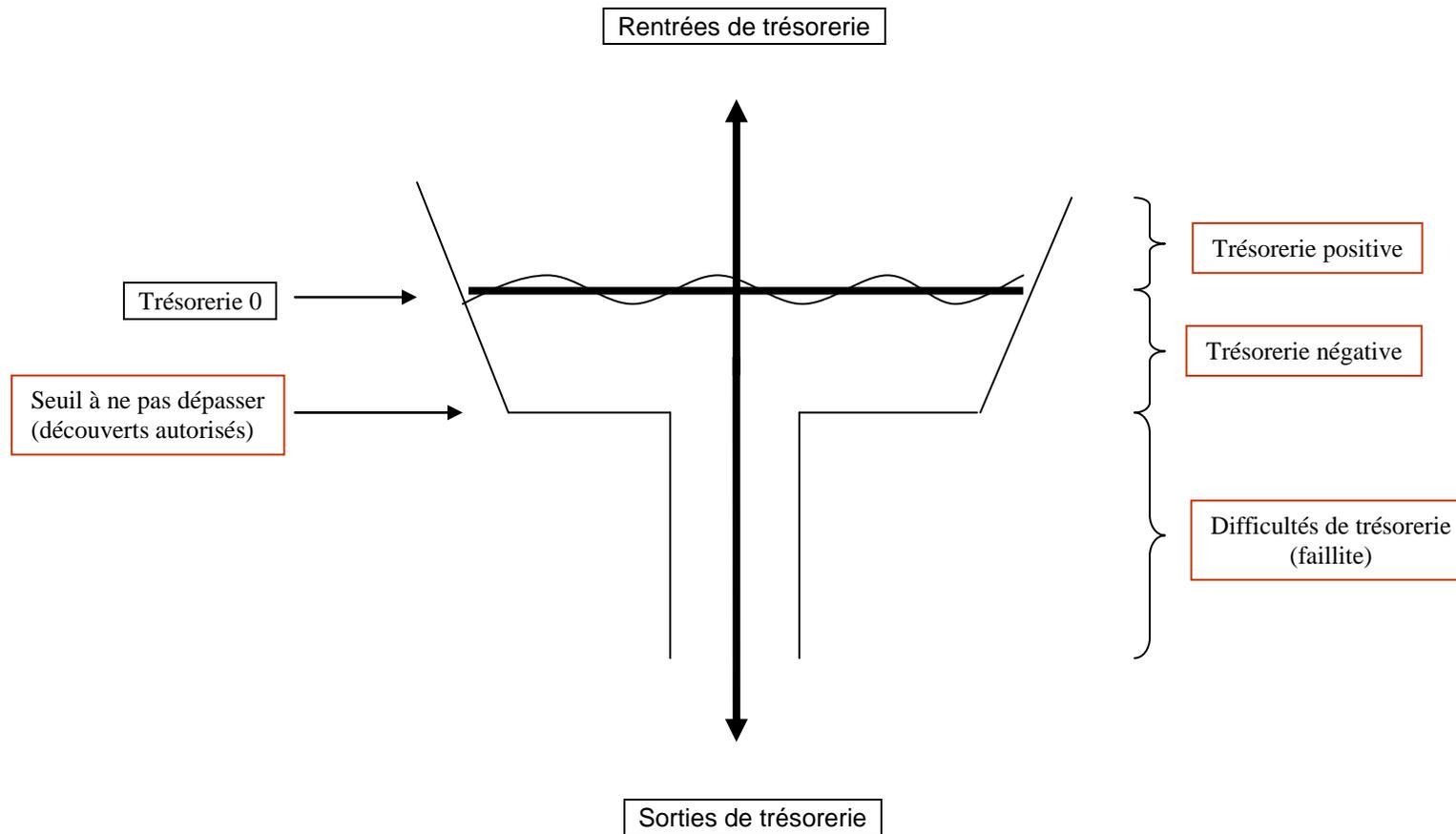
La situation de trésorerie globale de cette entreprise, à un moment donné t , correspondra alors à la concaténation de la position de trésorerie des différents projets en cours à ce dit moment.

L'évolution de la situation de trésorerie globale d'une entreprise au fil du temps peut alors être schématisée sous la forme d'un « réservoir » ou « lavabo » (voir Figure 2 ci-après), selon l'analyse de Beaver (1966), que nous affinons ici. Les projets qui sont en cours de phase 1 (sorties de trésorerie) concourent à vider le réservoir tandis que les projets en cours de phase 2 (entrées de trésorerie) concourent à le remplir. Le défi consiste alors à faire en sorte que la position de trésorerie ne soit jamais inférieure à la somme des découverts autorisés, faute de quoi l'entreprise sera alors en situation de cessation des paiements.

Compte tenu de cette analyse, deux contraintes financières sont alors énoncées :

1/ La position de trésorerie d'une entreprise ne doit pas être inférieure au montant représenté par la somme des découverts autorisés, faute de quoi l'entreprise considérée se retrouverait alors en situation de cessation des paiements. De façon concomitante, le suivi périodique de la position de trésorerie renseignera sur la bonne santé financière ou non de l'entreprise suivie. En effet, et toutes choses égales par ailleurs, si les projets menés par l'entreprise sont tous rentables d'un point de vue trésorerie, alors la position de trésorerie devrait s'améliorer au fil du temps (comparaison fin d'année $n-1$ à fin d'année n par exemple). La situation sera

Figure 2 : Schématisation du « réservoir » de trésorerie



inversée si les projets sont, dans l'ensemble, non rentables pour l'entreprise. A minima, la trésorerie ne doit donc pas « se dégrader » au fil du temps de façon à dépasser la limite des découverts autorisés.

2/ Les flux de trésorerie positifs générés par les activités de l'entreprise doivent ainsi, et également a minima, compenser régulièrement les flux de trésorerie négatifs générés par les activités de l'entreprise. Ainsi, la Capacité d'Autofinancement (CAF) devrait, de façon annuelle, permettre au minimum de couvrir la part échue des dettes à moyen long terme, faute de quoi l'entreprise sera obligée de « puiser » sur sa trésorerie disponible pour rembourser ses emprunts⁹.

L'ensemble de ces éléments ayant été énoncés, un nouvel outil comptable est alors proposé (voir Tableau 1), qui consiste en un outil de diagnostic financier réalisé à partir des états financiers (compte de résultats, bilan, tableau des flux de trésorerie) et incorporant tout à la fois quelques éléments d'un diagnostic financier classique mais également et de façon plus importante plusieurs éléments permettant de vérifier si les deux contraintes financières qui ont été énoncées sont respectées.

Le tableau se présente ainsi en trois parties :

⁹ Quatre éléments sont à préciser ici :

1/ s'agissant de la position de trésorerie et en cas de dégradation de celle-ci, bien entendu des solutions sont envisageables (recapitalisation, nouvel endettement, amélioration de la gestion). Mais une fois que l'éventail de ces solutions aura été épuisé et si les projets demeurent non rentables dans l'ensemble, alors la trésorerie montrera irrémédiablement une dégradation définitive...

2/ la situation décrite par ces 2 contraintes est comparable à la gestion de trésorerie d'un « ménage ». Les salaires reçus par ce « ménage » doivent permettre d'honorer tout à la fois les dépenses mensuelles de ce ménage (charges) et le remboursement de son endettement pour ce qui est du capital emprunté si ce ménage est endetté (élément bilantiel). Et, en tous les cas, le ou les découverts autorisés ne doivent jamais être dépassés.

3/ le recours à l'indicateur CAF – Part échue des Dettes Moyen Long Terme s'explique donc de la façon suivante. Si l'on part du postulat que l'entreprise est financée de façon saine, alors les flux de trésorerie positifs générés par ses actifs doivent compenser les flux de trésorerie négatifs générés par l'acquisition et l'utilisation de ses actifs, autrement dit les échéances d'emprunt (remboursement du capital / des découverts) s'il a été fait recours à l'emprunt et / ou découvert dans le cadre de ses acquisitions et / ou utilisations. Il convient donc et a minima a/ que la CAF soit positive (condition absolument nécessaire pour toute entreprise mais insuffisante s'il y a eu recours à l'endettement) b/ et que la CAF permette alors d'honorer les échéances des emprunts et / ou le remboursement des découverts (condition nécessaire et alors suffisante s'il y a eu recours à l'endettement).

4/ la CAF doit être définie selon nous comme étant la somme du Résultat Net et des amortissements et provisions, sans considérer des rentrées en trésorerie exceptionnelles mais en considérant en revanche des sorties de trésorerie exceptionnelles ayant un impact au compte de résultats. Il convient en effet que la CAF générée par les activités courantes d'une entreprise permettent tout à la fois de rembourser la part d'endettement échue mais également d'éventuelles sorties (charges) exceptionnelles ayant un impact en trésorerie.

- Une première partie « Rentabilité » permettant de reporter des informations classiques ayant trait à la rentabilité lors de la réalisation d'un diagnostic financier (Chiffre d'affaires, Résultat Net, Résultat opérationnel, Résultat financier ainsi que les deux ratios usuels ROA et ROE)

Une seconde partie « Structure financière » permettant de renseigner quant à l'évolution de la structure financière de l'entreprise considérée (présentation du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement, de la position de trésorerie, ratio dettes à plus d'un an / capitaux propres - dont on considérera qu'il ne devrait pas être supérieur à 1 – montant des stocks, créances clients et dettes fournisseurs exprimés en nombre de jours de chiffre d'affaires / d'achats et dont on considérera qu'ils ne doivent pas être supérieurs à 60).

Tableau 1 : Outil de diagnostic financier

	Montant année N	Montant année N-1	Ecart (%) = Montant N / Montant N-1
La rentabilité * Chiffre d'affaires * Résultat Net * Résultat opérationnel * Résultat financier * Return on Assets (ROA) * Return on Equity (ROE)			
La structure financière * Fonds de roulement * Besoin en fonds de roulement * Trésorerie (FR- BFR) * Dettes à plus d'un an / Capitaux propres * (Stocks / Achats) x 360 * (Clients / Chiffres d'affaires) x 360 * (Fournisseurs / Achats) x 360			
La trésorerie * Capacité d'autofinancement * Part à moins d'un an des dettes financières moyen et long terme * Disponibilités * Concours bancaires courants * Trésorerie nette fin d'exercice			

- Et, enfin, une troisième partie « Trésorerie » permettant de voir si les deux contraintes financières sont respectées chaque année (montant de la Capacité d'Autofinancement, montant de la part à moins d'un an des dettes financières moyen long terme, montant des disponibilités, des concours bancaires courants et donc de la trésorerie nette de fin d'exercice).

Le tableau présenté est dynamique (il est conseillé de présenter une vision de l'évolution des différents éléments composant le tableau au moins sur 2 années mais le diagnostic peut évidemment être opéré sur 3, 4 ou 5 années et / ou présenter les évolutions des différents indicateurs en pourcentage si cela est utile). De la même façon, certains éléments peuvent être ajoutés s'ils apportaient des informations intéressantes (comme par exemple un indicateur de liquidité du type « Actifs circulants – Dettes circulantes »).

Afin de mesurer la praticité de l'outil proposé, celui-ci a été appliqué au cas d'Enron, de Global Crossing et de la Société Générale, trois scandales majeurs des années 2000^{10 11}.

3.2.2 Application au cas d'Enron

Rappelons en préambule qu'Enron, spécialisée dans le courtage d'énergie, fut l'une des plus grandes entreprises américaines de par sa capitalisation boursière, avant de faire faillite, le 2 décembre 2001, en raison de pertes abyssales générées par des opérations spéculatives sur le marché de l'électricité, pertes qui avaient été maquillées par des fraudes comptables. Le dépôt de bilan du groupe entraîna dans son sillage la dissolution du cabinet Arthur Andersen, qui auditait les comptes d'Enron. Le « scandale » Enron entraîna également une remise en cause des pratiques comptables aux Etats-Unis et fut l'un des évènements qui conduit à la loi Sarbanes-Oxley de 2002.

Or, selon notre analyse et en dépit de comptes maquillés, la mauvaise santé financière du groupe pouvait être perçue dès 1999, soit 2 années avant la faillite du groupe.

¹⁰ L'outil comptable de diagnostic est évidemment appliqué sur les comptes publiés sur ces années (et non les comptes rectifiés par la suite) pour montrer tout l'intérêt d'un suivi de la trésorerie.

¹¹ Nous n'avons pu travailler que sur les comptes qui présentaient les informations nécessaires pour tester du respect des 2 contraintes financières. Ainsi, nous n'avons pu trouver les informations requises pour un groupe comme Worldcom, qui représente pourtant la faillite la plus importante de l'histoire en termes d'actifs, malgré nos investigations, ce qui explique que le cas de ce groupe ne soit pas présenté ici.

L'outil comptable développé au sein de cet article a ainsi été appliqué au « cas » Enron sur une période de 3 ans et 9 mois (voir Tableau 2 ci-après), soient sur les années 1998, 1999 et 2000 et 2001 (situation arrêtée à septembre soit Q3 pour 2001, juste avant le dépôt de bilan du groupe).

D'une façon intéressante, l'analyse montre une évolution relativement satisfaisante du groupe lorsque les éléments habituels de diagnostic financier sont considérés (parties « Rentabilité » et « Structure Financière »), quoique le ratio Dettes / Capitaux Propres montre une forte dégradation sur l'année 2000.

D'une façon plus intéressante cependant, le suivi de l'évolution de trésorerie fait en revanche apparaître une dégradation des principaux indicateurs. Ainsi :

- La Capacité d'Autofinancement du groupe n'est pas suffisante à couvrir la part échue des dettes moyen long terme dès 1998, avec un aggravement important de cette situation en 1999 puis 2000. La situation révélée par les comptes de septembre 2001 est dramatique relativement à cet indicateur.
- La trésorerie du groupe devient négative à compter de 1999.

Ainsi, et à partir de ces éléments, l'on pouvait considérer que la santé financière du groupe n'était pas bonne, et ce dès 1999. La suite de l'histoire est malheureusement connue !

3.2.3 Application au cas du groupe Global Crossing

La fin de l'aventure de Global Crossing, groupe spécialisé dans les télécommunications par fibre optique, en janvier 2002, débouche sur l'une des plus grosses faillites jamais enregistrées aux Etats-Unis. Là encore, des manipulations comptables sont à l'origine de ce dépôt de bilan, avec une surévaluation d'actifs, une dette s'élevant à 12,4 milliards de dollars et des capitaux propres finalement inexistants. Une fois encore, la situation était pourtant prévisible.

Le diagnostic appliqué au groupe Global Crossing montre en effet (voir tableau 3 ci-après) une incapacité de la CAF dégagée à rembourser la part échue des dettes moyen long

terme, et ce dès 1998. La situation ne fait que s'aggraver en 1999 et 2000 à ce sujet et la position de trésorerie est systématiquement négative. Les comptes de 2001 font apparaître une situation catastrophique du point de vue du (non-) respect des 2 contraintes financières...

3.2.4 Application au cas de la Société Générale

Contrairement aux deux groupes précédents, la Société Générale, l'une des plus importantes banques françaises, n'a pas fait faillite. Cela étant, la banque subit de plein fouet, en 2008, une perte de 4,9 milliards d'euros liée à un déboucement négatif sur le marché des contrats à terme. L'un de ses traders, Jérôme Kirviel, avait pris des positions secrètes engageant la banque pour un montant total de 50 milliards d'euros.

Si la banque ne dépose pas son bilan suite à cette affaire, compte tenu d'une solide position de trésorerie, l'analyse de son évolution au travers du diagnostic montre cependant l'effet de cette perte sur les 2 contraintes financières. La CAF ressort négative fin 2008 et n'est donc évidemment pas suffisante à rembourser la part échue des dettes moyen long terme (dont le montant n'a pu être évalué malgré nos recherches¹²). La perte génère une baisse de la trésorerie globale du groupe fin 2008, qui ressort à 11,7 milliards contre 14,7 un an auparavant et la banque ne doit son salut que grâce à cette importante réserve de trésorerie dont elle dispose.

L'analyse menée aurait ainsi permis de s'apercevoir (si nous n'en avons pas été informé... !), de la mauvaise évolution du groupe société Générale sur l'année 2008¹³.

¹² Cette information devrait, de fait et selon nous, revêtir un caractère obligatoire de publication au sein du tableau des flux de trésorerie par exemple, de même que la CAF dégagée et une présentation non équivoque de la position de trésorerie. En outre, une publication trimestrielle de ce document serait souhaitable, qui permettrait ainsi un suivi de la trésorerie tous les 3 mois.

¹³ Le cas de la Société Générale conduit également à recommander la divulgation, au sein des rapports annuels des entreprises concernées (via le tableau des flux de trésorerie), d'une position de trésorerie globale *incluant* les opérations en cours non débouclées.

CONCLUSION

Cet article avait pour objet de s'intéresser à la problématique de l'évaluation des actifs et à celle, corollaire, de l'évaluation d'un résultat périodique. Après avoir présenté au sein d'une première section les différents traitements qui avaient été proposés à ce sujet, nous nous sommes attachés à démontrer, au sein d'une seconde section, que ces propositions ne constituaient que des « paris » en situation d'incertitude. Apporter une solution à la problématique de l'évaluation des actifs et à celle d'un résultat périodique ne passera ainsi et selon nous que par une acceptation générale des matrices disciplinaires les plus riches d'un point de vue informationnel (états financiers établis à la fois en coût historique *et* juste valeur), tout en prenant soin nous semble-t-il de les distinguer clairement et sans laisser d'options possibles aux dirigeants d'entreprises faisant partie d'un même secteur d'activité, mais également, et en accord avec Colasse (2011a), par l'édification d'une véritable « comptabilité de l'après-crise ». Un nouvel « outil » comptable a ainsi été proposé dont l'application pourrait s'avérer utile à de nombreux praticiens de la Comptabilité.

Tableau 2 : Application au Groupe Enron (en M\$)

		2001 (Q3)	2000	1999	1998
RENTABILITE					
Chiffre d'affaires (CA)	Total revenues	138 718	100 789	40 112	31 260
Résultat d'exploitation (RE)	Operating income	272	1 953	802	1 378
Résultat net (RN)	Net income	225	979	893	703
ROI (RN / Total Actif)	Net income / Total assets		0,01	0,03	0,02
ROE (RN / Capitaux propres)	Net income / Shareholder's Equity		0,09	0,09	0,10
STRUCTURE FINANCIERE					
Capitaux propres	Shareholder's equity		11 470	9 570	7 048
Dettes moyen long terme	Liabilities from price risk management		9 423	2 990	1 421
Dettes moyen long terme / Capitaux propres	Liabilities / Shareholder's equity		0,82	0,31	0,20
Stocks	Inventories		953	598	514
(Stocks / Achats de la période) * 360			3,40	5,37	5,92
Clients	Trade receivables + Other receivables		12 270	3 548	2 893
(Clients / CA) * 360			43,83	31,84	33,32
Fournisseurs	Accounts payable		9 777	2 154	2 380
(Fournisseurs / Achats de la période) * 360			34,92	19,33	27,41
SOLVABILITE					
Disponibilités (D)	Cash and cash equivalents		1 374	288	111
Concours bancaires courants (CBC)	Short term debt		1 679	1 001	0
Trésorerie Nette = D - CBC	Cash and cash equivalents – Short term debt		-305	-713	111
Capacité d'autofinancement (CAF)		225	979	893	703
Part échue des dettes moyen long terme (PEDMLT)	Repayment of long term debt	3 903	2 337	1 837	870
CAF – PEDMLT		-3 678	-1 358	-944	-167

Tableau 3 : Application au Groupe Global Crossing (en M\$)

		2001	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires (CA)	Total revenues	3 659	3 789	1 491	424
Résultat d'exploitation (RE)	Operating income	-19 712	-1 396	-4	-20
Résultat net (RN)	Net income	-22 394	-1 667	-111	-88
ROI (RN / Total Actif)	Net income / Total assets	-5,31	-0,05	-0,006	ND
ROE (RN / Capitaux propres)	Net income / Shareholder's Equity	N/A	-0,14	-0,01	N/A
Capitaux propres	Shareholder's equity	-12 195	11 700	9 179	ND
Dettes moyen long terme	Liabilities from price risk management	7906	6 271	4 900	ND
Dettes moyen long terme / Capitaux propres	Liabilities / Shareholder's equity	N/A	0,53	0,53	N/A
Stocks	Inventories	0	0	0	ND
(Stocks / Achats de la période) * 360		0	0	0	
Clients	Trade receivables + Other receivables	818	880	843	ND
(Clients / CA) * 360		80,48	83,61	203,54	
Fournisseurs	Accounts payable	247	401	421	ND
(Fournisseurs / Achats de la période) * 360		ND	ND	ND	
Disponibilités (D)	Cash and cash equivalents	607	1 477	1 630	
Concours bancaires courants (CBC)	Short term debt	0	0	0	
Trésorerie Nette = D – CBC	Cash and cash equivalents – Short term debt	607	1 477	1 630	111
Capacité d'autofinancement (CAF)		-20 846	-286	340	53
Part échue des dettes moyen long terme (PEDMLT)	Repayment of long term debt	3 691	1 578	3 351	337
CAF – PEDMLT		-24 537	-1 864	-3 011	-284

Tableau 4 : Application au Groupe Société Générale (en MEUR)

	2008	2007
RENTABILITE		
Produit net bancaire	21 866	21 923
Résultat d'exploitation (RE)	3 683	6 713
Résultat net (RN)	2 773	1 604
ROI (RN / Total Actif)	0,002	0,001
ROE (RN / Capitaux propres)	0,07	0,05
STRUCTURE FINANCIERE		
Capitaux propres	1 130 003	1 071 762
Dettes moyen long terme	115 270	131 877
Dettes moyen long terme / Capitaux propres	0,10	0,12
Stocks	N/A	N/A
(Stocks / Achats de la période) * 360	N/A	N/A
Clients	N/A	N/A
(Clients / CA) * 360	N/A	N/A
Fournisseurs	N/A	N/A
(Fournisseurs / Achats de la période) * 360	N/A	N/A
SOLVABILITE		
Disponibilités (D)	11 775	14 688
Concours bancaires courants (CBC)		0
Trésorerie Nette = D – CBC	11 775	14 688
Capacité d'autofinancement (CAF)	-960	15 489
Part échue des dettes moyen long terme (PEDMLT)	Information non disponible	Information non disponible
CAF – PEDMLT	N/A	N/A

Bibliographie

- Arnett, H.E (1967). The concept of fairness. *The Accounting Review*, April: 291-297.
- Baxter, W.T. (1967). *Accounting Values: Sale Price vs. Replacement Cost*. Journal of Accounting Research, Autumn: 208-214.
- Beaver, W. (1966). Financial ratios as predictors of failure. *Empirical Research in Accounting, Selected Studies*, 4: 71-111.
- Bedford, N.M., et Ziegler, R. (1975). The contributions of A.C.Littleton to accounting thought and practice. *The Accounting Review*, July: 435-443.
- Bierman, H. (1963). Measurement and accounting. *The Accounting Review*, July: 501-507.
- Burlaud, A., Colasse, B. (2011). Réponse aux commentaires sur « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? » *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 17(3) : 115-128.
- Chambers, R.J. (1962). *Towards a general theory of accounting*. Adelaide: The Australian Society of Accountants, mimeo 1961, reprinted 1962.
- Chambers, R.J. (1966). *Accounting, evaluation and economic behavior*. Prentice-Hall, Inc.
- Chambers, R.J. (1972). Measurement in current accounting practice: a Critique. *The Accounting Review*, July: 488-509.
- Chambers, R.J. (1982). Edwards and Bell on income measurement in retrospect. *Abacus*, 18(1): 3-39.
- Colasse, B. (2009). IFRS : Efficience versus instabilité. *Revue Française de Comptabilité*, 426 : 43-46.
- Colasse, B. (2011a). La crise de la normalisation comptable internationale, une crise intellectuelle. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 17(1) : 157-164.
- Colasse, B. (2011b). Réponse à la discussion « La crise de la normalisation comptable internationale, une crise intellectuelle ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 17(1) : 171-174.
- Danjou, P., Walton, P. (2011). La légitimité du normalisateur comptable international IASB : Commentaires sur « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 17(3) : 101-114.
- Demski, J.S. (1973). The general impossibility of normative accounting standards. *The Accounting Review*, October: 718-723.
- Edwards, E.O. et Bell, P.W. (1961). *The theory and measurement of business income*. University of California Press.
- Gelard, G., et Pigé, B. (2011). Normalisation comptable internationale et légitimité – Commentaires sur « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? » *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 17(3) : 87-100.
- Gynther, R.S. (1966). *Accounting for price-level changes: theory and procedures*. Pergamon.
- Hendriksen, E.S. (1967). Review of R.J.Chambers' "Accounting, evaluation and economic behavior". *The Journal of Business*, April: 213.
- Jones, R.C. (1956). The effects of price-level changes. American Accounting Association.
- Ijiri, Y. (1965). Axioms and structures of conventional accounting measurement. *The Accounting Review*, January: 36-53.
- Ijiri, Y. et Jaedicke, R.K. (1966). Reliability and objectivity of accounting measurements. *The Accounting Review*, July: 474-483.
- Ijiri, Y. (1967). *The foundations of accounting measurement*. Prentice-Hall, Inc.
- Ijiri, Y. (1972). Measurement in current accounting practices: a reply. *The Accounting Review*, July: 510-526.

- Ijiri, Y. (1975). *Theory of accounting measurement*. Sarasota, FL: American Accounting Association, Studies in Accounting Research n°10.
- Ijiri, Y. (1976). The price-level restatement and its dual interpretation. *The Accounting Review*, 51(2): 227-243.
- Ijiri, Y. (1980a). An introduction to corporate accounting standards: a Review. *The Accounting Review*, 55(4): .
- Ijiri, Y. (1980b). *Historical cost accounting and its rationality*. Research Monograph, Canadian Certified General Accountants Association.
- Ijiri, Y. et Noel, J. (1984). A reliability comparison of the measurement of wealth, income and force. *The Accounting Review*, 59(1): 52-63.
- Ijiri, Y. et Nakano, I. (1989). Generalizations of cost-or-market valuation. *Accounting Horizons*, September: 1-11.
- Iselin, E.R. (1968). Chambers on accounting theory. *The Accounting Review*, April: 231-238.
- Lemke, K.W. (1966). Asset valuation and income theory. *The Accounting Review*, January: 32-41.
- Mason, P. (1971). Price level changes and financial statements. American Accounting Association.
- Mathews, R.I. (1965). Price-level accounting and useless information. *Journal of Accounting Research*, Spring: 133-155.
- Mattessich, R. (1995). Conditional-normative accounting methodology: incorporating value judgments and means-end relations of an applied science. *Accounting, Organizations and Society*, 20(4): .
- Mattessich, R. (1998). In search of a framework for deprival value and other purpose-oriented valuation methods. *Abacus*, 34(1), 4-6.
- Mc Kewon, J.C. (1971). An empirical test of a model proposed by Chambers. *The Accounting Review*, January: 12-29.
- Moonitz, M. and Jordan, L.H. (1963). *Accounting: an analysis of its problems*. Vol.1 (Revised ED., Holt, Rinehart & Winston): p.121.
- Nobes, C.W. (1983). Costs v. exit values: a comment. *Abacus*, 19(1): 76-78.
- Paton, W.A., Littleton, A.C. (1940). *An introduction to corporate accounting standards*. Monograph, American Accounting Association.
- Raffournier, B. (2011). Discussion de « La crise de la normalisation comptable internationale, une crise intellectuelle ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 17(1) : 165-170.
- Revsine, L. (1973). *Replacement cost accounting*. Prentice-Hall.
- Richard, J. (2005). *Hermann Veit Simon, Eugen Schmalenbach et Fritz Schmidt: les "trois S" de la pensée comptable allemande*, in Les grands auteurs de la comptabilité, Collection Grands Auteurs, sous la direction du Professeur Bernard Colasse, pp.73-90.
- Schmalenbach, E. (1908). "Die Abschreibung", *ZfhF*, pp.81-88.
- Schmidt, F. (1921). *Die organische Bilanz im Rahmen der Wirtschaft*, Gloeckner.
- Simon, H.V. (1886). *Die Bilanzen der Aktiengesellschaften und der Kommanditgesellschaften auf Auktien*, van Guttentag, Berlin und Leipzig.
- Stamp, E. (1971). Income and value determination and changing price level: an essay towards a theory. *The Accountants' Magazine*, June: 277-292.
- Staubus (1967). Current cash equivalent for assets: a dissent. *The Accounting Review*, October: 650-661.
- Sterling, R.R. (1967). Elements of pure accounting theory. *The Accounting Review*, January: 62-73.
- Sterling, R.R. (1970). On theory construction and verification. *The Accounting Review*, July: 444-457.
- Sterling, R.R. (1981). Costs (historical versus current) versus exit values. *Abacus*, December : .
- Wells, M.C. (1976). A revolution in accounting thought ? *The Accounting Review*, 51(3) : 471-482.

- Whittington, G. (1974). Asset valuation, income measurement and accounting income. *Accounting and Business Research*, Spring: 96-101.
- Wright, F.K. (1970). A theory of financial accounting. *Journal of Business Finance*, Autumn: 51-69.